

7.5 Dépenses d'éducation

En 2019, la **dépense intérieure d'éducation** (DIE) atteint 160,5 milliards d'euros, soit 6,6 % du produit intérieur brut (PIB) (figure 1). Elle représente en moyenne 8 920 euros par élève ou étudiant : 7 000 euros par élève du premier degré, 9 950 par élève du second degré et 11 530 par étudiant.

Entre 1980 et 2019, la dépense d'éducation s'est accrue en moyenne de 1,8 % par an en volume, un rythme globalement proche de celui du PIB, malgré quelques fluctuations entre les deux indicateurs (figure 2). Au début des années 1990, la part de la DIE dans le PIB augmente fortement et atteint 7,7 % au milieu des années 1990, progression due notamment à l'effort important des collectivités territoriales avec la mise en place des lois de décentralisation, ainsi qu'à la revalorisation de la rémunération des personnels enseignants. En revanche, cette part décroît régulièrement la décennie suivante, jusqu'à atteindre 6,6 % en 2007. En 2009, sous l'effet de la récession, la part de la DIE dans le PIB remonte à 7,1 %, puis subit à nouveau une légère baisse et se stabilise autour de 6,7 % jusqu'en 2018. En 2019, elle retrouve son point bas de 2007.

En 2019, l'État assure 57,3 % du **financement initial de la DIE**, très majoritairement sur le budget des ministères de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports et de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (53,8 % de la DIE). Les collectivités territoriales en assurent 23,3 %. La part financée par ces dernières s'est accrue depuis les années 1980 et le transfert aux régions et

aux départements de nouvelles compétences, notamment depuis 2006 pour le second degré et le supérieur (gestion des personnels adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement (ATTEE) ; organisation de la formation sanitaire et sociale dans l'enseignement supérieur).

Depuis 1980, la dépense par élève ou étudiant augmente en moyenne de 1,6 % par an en **euros constants** (figure 3). C'est dans le premier degré que la dépense par élève a le plus augmenté : + 1,9 % par an en euros constants (contre + 1,3 % dans le second degré), notamment en raison d'une hausse du taux d'encadrement et de la création du corps des professeurs des écoles. La hausse pour le premier degré est particulièrement marquée en 2017 (+ 4,6 %), reflétant la priorité politique accordée à ce niveau depuis cette année-là, notamment via le dédoublement des classes de CP et de CE1 en réseau d'éducation prioritaire renforcée (REP+) et réseau d'éducation prioritaire (REP). En revanche, la dépense par étudiant n'a augmenté que de 0,7 % en moyenne par an entre 1980 et 2019 : la forte hausse des effectifs sur cette période a absorbé l'essentiel de la progression des crédits consacrés à l'enseignement supérieur.

Depuis 2010, seule la dépense moyenne pour un élève du premier degré croît chaque année (+ 1,6 % en moyenne par an en euros constants). Celle du second degré recule en moyenne de 0,4 % par an. Dans l'enseignement supérieur, la tendance est encore davantage à la baisse (- 0,8 % en moyenne chaque année depuis 2010). ■

Définitions

La **dépense intérieure d'éducation** (DIE) rassemble toutes les dépenses effectuées par l'ensemble des agents économiques (administrations publiques centrales et locales, entreprises et ménages) pour les activités d'éducation : enseignement scolaire et extrascolaire de tous niveaux, organisation du système éducatif (administration générale, orientation, documentation pédagogique et recherche sur l'éducation), activités destinées à favoriser la fréquentation scolaire (cantines et internats, médecine scolaire, transports) et dépenses demandées par les institutions (fournitures, livres, habillement).

Le **financement initial de la DIE** représente le financement avant prise en compte des transferts entre les différents agents économiques. C'est donc ce qui est à la charge effective de chacun des agents. Par exemple, les bourses versées par l'État aux ménages sont comptées comme dépenses de l'État, financeur initial, tandis que les dépenses réalisées par les ménages avec les bourses reçues ne sont pas comptées.

Euros constants : voir annexe *Glossaire*.

Pour en savoir plus

- *Repères et références statistiques sur les enseignements, la formation et la recherche*, Depp, édition 2020.
- *L'état de l'École*, Depp, édition 2020.
- Voir fiches 2.1, 2.2 et 8.2.

1. Dépense intérieure d'éducation

	1980	1990	2000	2010	2015	2018	2019p
Dépense intérieure d'éducation (DIE)							
En valeur (en milliards d'euros)	29,4	70,2	108,2	139,3	147,6	157,8	160,5
En euros constants (en milliards d'euros 2019)	78,9	103,0	139,4	150,6	152,4	159,7	160,5
Par élève (en euros 2019)	4 840	6 050	8 050	8 720	8 680	8 900	8 920
Structure du financement initial de la DIE (en %)							
État	67,9	62,4	64,0	57,9	57,2	57,5	57,3
<i>dont MENJS-Mesri¹</i>	60,3	55,8	56,7	52,9	53,6	54,0	53,8
Collectivités territoriales	14,3	18,6	19,9	23,9	23,9	23,0	23,3
Autres administrations publiques et caisses d'allocations familiales	0,4	0,8	2,2	2,3	2,9	2,8	2,7
Entreprises	6,7	7,2	6,6	8,3	8,4	9,0	8,9
Ménages	10,7	11,0	7,3	7,6	7,6	7,7	7,8

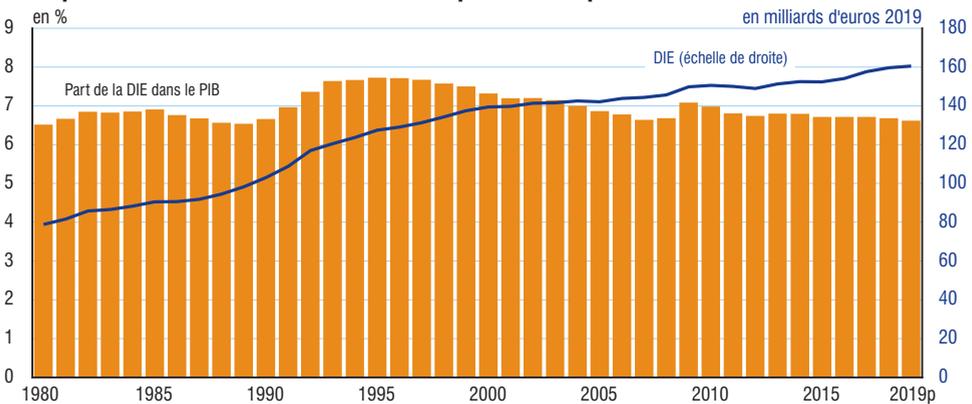
p : provisoire

1. Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports ; ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

Champ : France.

Source : MENJS-Mesri-Depp, compte de l'éducation.

2. Dépense intérieure d'éducation (DIE) et part dans le produit intérieur brut



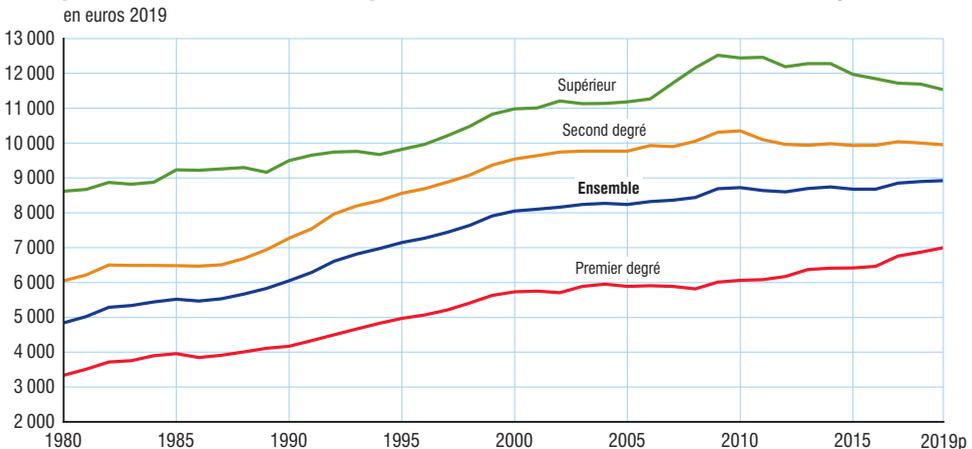
p : provisoire

Lecture : en 2019, la DIE s'élève à 160,5 milliards d'euros (échelle de droite), ce qui représente 6,6 % du PIB (échelle de gauche)

Champ : France.

Source : MENJS-Mesri-Depp, compte de l'éducation.

3. Dépense intérieure d'éducation % par élève ou étudiant selon le niveau d'enseignement



p : provisoire

Champ : France.

Source : MENJS-Mesri-Depp, compte de l'éducation.